



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

POLICE MUNICIPALE

Nouvelles compétences = Nouveaux droits

La CFDT revendique, depuis le ministère de Bernard Cazeneuve, de nouvelles compétences pour les policiers municipaux. Le Premier ministre et des élus locaux de grandes villes ont enfin pris conscience de cette absolue nécessité confirmant qu'elle a eu raison avant tout le monde et que ses revendications étaient fondées.

POUR LA CFDT, UNE JUSTE RECONNAISSANCE STATUTAIRE ET FINANCIÈRE DOIT ACCOMPAGNER CES NOUVELLES COMPÉTENCES

Il existe une réelle rupture d'égalité de traitements entre les agents des forces de l'État et les fonctionnaires de police municipale en matière de rémunérations :

- ▶ Prime de risque plus basse de 35% et non prise en compte dans le calcul de la retraite ;
- ▶ Déroulements de carrière moins favorables pour toute les catégories A, B et C ;
- ▶ Absence de reconnaissance de la pénibilité des agents exerçant la nuit ;
- ▶ Distinctions trop rarement décernées aux policiers municipaux...

LA CFDT RÉCLAME POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX

- ▶ Augmentation de la prime police de 20 à 27%, avec prise en compte intégrale dans le calcul à pension de retraite
- ▶ Attribution de la bonification 1/5e
Par exemple, un fonctionnaire quittant la police municipale après 17 années de service, aura acquis 3 annuités comptabilisées pour son départ à la retraite.
- ▶ Nouvelle dénomination des grades des agents de catégorie B
- ▶ Amélioration des conditions de vie au travail en adaptant le matériel à la réalité de terrain, en bénéficiant de locaux adaptés et sécurisé, en protégeant juridiquement et physiquement les policiers municipaux
- ▶ Meilleur suivi des recrutements, des formations initiales et continues
- ▶ Conciliation effective entre vie privée et vie professionnelle
- ▶ L'anticipation et le traitement des risques psycho-sociaux

Et la liste n'est pas exhaustive....





INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Nouvelles compétences pour la police municipale ▶▶ Nouveaux droits pour les policiers municipaux

LA CFDT VEUT LA CREATION D'UN CADRE COMMUN D'EMPLOI S'IMPOSANT À TOUS LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

- ▶ Il est indispensable que l'État légifère par voie de décrets afin de créer un cadre commun d'emploi des polices municipales s'imposant à tous les employeurs territoriaux dans le strict cadre des lois de la République.
- ▶ Ce cadre commun fixerait notamment les obligations particulières d'emploi du personnel de la police municipale, les droits particuliers des divers cadres d'emploi, les dispositifs de recrutement et la formation...

LA CFDT DEMANDE LA CONVOCATION RAPIDE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES POLICES MUNICIPALES

- ▶ L'extension des compétences est un des sujets qui doit absolument être traité par l'ensemble des membres de la commission consultative des polices municipales (CCPM).
- ▶ Il est temps que son président, Christian Estrosi, la convoque comme il s'y est engagé dans un courrier adressé à la fédération Interco CFDT, le 8 juin dernier.
- ▶ LA CFDT réitère sa demande, les urgences sécuritaires ne devant pas servir de prétexte à un passage en force en dehors de tout dialogue social.



**Avec les policiers municipaux, la CFDT
veut alerter les élus locaux
pour obtenir de meilleures conditions
de travail et rémunérations**

- ▶ Face au silence des élus locaux et du Gouvernement sur ses sujets, il nous faut, organisations syndicales représentatives et policiers municipaux métropolitains et ultramarins, redoubler de vigilance tant au niveau national que local pour alerter nos élus afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et rémunérations.